

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 10 janvier 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. F. DIAZ - V. MONNEY

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

564221 : C'NOUES

Courriel du club de C'NOUES et de la municipalité de Villiers sur marne en date du 10/01/2022 nous informant du changement de gymnase, de jour et horaire des rencontres.

Les matchs se dérouleront au gymnase Léo Lagrange avenue de l'Europe à Villiers sur marne le dimanche. Coup d'envoi à 18h45.

La commission prend note et valide le changement.

(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN /C NOUES D2 du 05/11/21

La Commission fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.

(Rappel) 24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 D2 du 22/10/21

Courriels de C NOUES en date du 25 et 26/11/2021 et de la municipalité en date du 25/11/2021 nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 27/11/2021 pour une manifestation de tir à l'arc.

La Commission reporte la rencontre au 05/02/2022 au gymnase Yves Querlier.

(Rappel) 24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21 remis au 18/12/21

Courriel de C NOUES du 08/12/2021 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission fixe la rencontre au 12/02/2022 au Gymnase Yves Querlier.

Coupe Du Val De Marne Futsal

Tirage au sort des **1/8^{ème} de final** de la coupe du Val de Marne Futsal
effectué par M GRADINARI Igor

Consulter le tirage sur le site du District du Val de Marne.

+1 Arbitre officiel à la charge du club recevant

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/?id=389444&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

AVIS AUX CLUBS = Merci de bien vérifier les jours et horaires des matchs et d'en informer la Commission si changement.

24192011 – VITRY ASC / NOGENT US Coupe Futsal du 18/12/21

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission note le forfait de NOGENT US.

VITRY ASC qualifié pour la suite de la compétition.

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations